

CONSEIL DE L'AME

du 21 décembre 2017

A F F I C H A G E

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le VINGT-ET-UN DECEMBRE à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'agglomération, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.

Madame LANGRAND remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 05.

Installation d'un nouveau Conseiller communautaire

Suite au décès de M. Bernard FOURNIER survenu le 18/10/2017, il convient d'installer Monsieur Jean-Marc WATELLE, comme conseiller communautaire de l'AME représentant la commune de Villemandeur.

Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT

Décision n° 17-37 du 17/11/2017 :

Signature d'une convention de mise à disposition d'infrastructures situées à Cepoy au bénéfice de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique représentée par l'AAPPMA la carpe de Cepoy la Gâtinaise. L'occupation des étangs et des rives est établie à titre gratuit, pour une durée de 9 ans.

Décision n° 17-38 du 17/11/2017 :

Signature d'une convention de mise à disposition d'infrastructures situées à Cepoy au bénéfice du Nautic club de Cepoy. L'occupation des étangs et des rives est établie à titre gratuit, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Décision n° 17-39 du 22/11/2017 :

Signature d'une convention de mise à disposition d'infrastructures situées à Cepoy au bénéfice de l'association « Pétanque de Cepoy ». L'occupation des bâtiments est établie à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable.

Décision n° 17-40 du 22/11/2017 :

Autorisation d'occupation temporaire d'un terrain situé sur la plateforme aéronautique de Montargis-Vimory au bénéfice de Monsieur ARMAND. Cette AOT est établie à titre précaire et révocable pour une durée de 9 ans, moyennant une redevance annuelle de 945 €.

Décision n° 17-41 du 22/11/2017 :

Autorisation d'occupation temporaire du bâtiment A situé sur la plateforme aéronautique de Montargis-Vimory au bénéfice de l'association « Aéromodélisme du Gâtinais Jean Mermoz ». Cette AOT est établie à titre gratuit pour une durée de 3 ans, renouvelable.

Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 16-199 du 28-09-2016)

FINANCES

Extraits de délibérations n° 17-283 à 17-287

Nombre de conseillers en exercice : 56
- - - présents : 39
- - - votants : 49

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, DELAVEAU, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, COULON, ABSOLU, FUJS.

Mme BEDU avait donné pouvoir à Mme GUET, M. RAMBAUD à Mme BERTHELIER, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à Mme BUTOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. DOOR, M. CHARPENTIER à M. MARCOTTE, M. GAILLARD à M. LAURENT, Mme PARASKIOVA à M. DELAVEAU, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO

Excusés : Mmes et MM. FEVRIER, LAVIER, GABORET, BERNARD, WATELLE

1) Décision modificative n° 3 - Budget général

Délibération n° 17- 283

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD, NOTTIN, GABRIELLE), autorise Monsieur le Président à effectuer les décisions modificatives suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Fonction 90112 Police Intercommunale : 15 €

Article 2188 + 15.00 €

Fonction 90510 : Services communs Maison de Santé : + 14 455 €

Article 2313 Construction + 10 000.00 €

Article 2183 Matériel de bureau Mobilier informatique + 1 455.00 €

Article 2184 Mobilier + 3 000.00 €

Fonction 9072 Aide au secteur locatif : + 32 000 €

Article 20422 subvention d'équipement + 32 000.00 €

Fonction 90824 ANRU :- 51 345.00 €

ANRU

Article 2031 Frais d'études - 48 800.00 €

Ce compte-rendu succinct du 21/12/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

Article 2315 Installation Matériel et outillage + 3 300.00 €

BUGES

Article 2313 Construction + 1 455.00 €

Article 2315 Installation Matériel et Outillage + 2 700.00 €

URBANISME

Article 2051 Concessions et droits similaires - 10 000.00 €

Fonction 9090 Intervention Economique : + 4875.00 €

Batiment

Article 2115 Terrains batis + 3 775.00 €

Article 20422 subventions d'équipement + 10 000.00 €

Economique

Article 2115 Terrains batis + 1 100.00 €

Article 2041412 subventions d'équipement communes - 10 000.00 €

TOTAL

 0 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Fonction 92020 ADMINISTRATION GENERALE : - 24 453.00 €

Article 61521 Entretien terrains + 1 200.00 €

Batiment

Article 6283 Nettoyage locaux + 5 800.00 €

Chaussée

Article 6283 Nettoyage locaux + 150.00 €

Article 673 titres annulés s/exercice antérieur + 2 340.00 €

Article 6718 Autres charges exceptionnelles - 33 943.00 €

Fonction 92023 COMMUNICATION : + 1 048.00 €

Article 6068 Fournitures diverses + 748.00 €

Article 6231 Annonces et insertions + 300.00 €

Fonction 92026 Cimetière : + 176 465.00 €

Article 6718 Quote part à restituer locations colombariums + 176 465.00 €

Fonction 92321 Médiathèque : + 5 160.00 €

Article 611 Contrat de services extérieurs + 3 400.00 €

Article 6182 documentation générale et technique + 410.00 €

Article 6257 Déplacements missions + 1 350.00 €

Fonction 92322 Musée : + 65.00 €

Article 637 autres impôts vers autres organismes + 65.00 €

Fonction 9233 Programmation : + 2 275.00 €

Tivoli :

Article 6283 nettoyage locaux + 500.00 €

Régie des spectacles :

Ce compte-rendu succinct du 21/12/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

Article 6156 contrat maintenance	+ 600.00 €
Article 6068 autres fournitures	+ 215.00 €
<u>Programmation :</u>	
Article 6135 Locations mobilières	+ 235.00 €
Article 6257 déplacements mission réception	+ 725.00 €
<u>Fonction 92411 SPORT : + 370.00 €</u>	
Article 615221 entretien réparation bâtiment	+ 320.00 €
Article 6251 déplacement mission réception	+ 50.00 €
<u>Fonction 92414 Autres Equipements : + 610.00 €</u>	
Article 61521 entretien réparation terrains	+ 610.00 €
<u>Fonction 92415 Politique Sportive : + 1 300.00 €</u>	
Article 6068 autres fournitures	+ 1 300.00 €
<u>Fonction 92510 Services Communs : + 405.00 €</u>	
Article 611 contrat de prestation de service	+ 405.00 €
<u>Fonction 92524 Politique de la ville – AGV : + 3 000.00 €</u>	
Article 615221 entretien réparation bâtiments publics	+ 3 000.00 €
<u>Fonction 92824 Autres opérations d'aménagement urbain : + 10 100.00 €</u>	
<u>Bûges :</u>	
Article 61521entretien réparation terrains	+ 350.00 €
<u>Maison de la forêt :</u>	
Article 615228 entretien réparation autre bâtiment	+ 550.00 €
Article 6182 documentation générale-technique	+ 5.00 €
Article 6283 nettoyage des locaux	+ 50.00 €
Article 6238 publicité divers	+ 45.00 €
<u>Prévention :</u>	
Article 6042 prestations de services	+ 4 188.00 €
Article 6238 publicité divers	- 4 000.00 €
Article 6251 déplacement mission réception	- 188.00 €
<u>Développement Durable :</u>	
Article 617 études et recherches	+ 9 100.00 €
<u>Fonction 9295 Tourisme : 120.00 €</u>	
<u>Camping de la forêt</u>	
Article 6068 autres fournitures	+ 120.00 €
TOTAL	+ 176 465.00 €
<u>Recettes</u>	
<u>Fonction 92026 Cimetière : 176 465.00 €</u>	
Article 758 produits divers de gestion	+ 176 465.00 €
TOTAL	+ 176 465.00 €

Ce compte-rendu succinct du 21/12/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:
www.agglo-montargoise.fr

2) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018 – Budget général
Délibération n° 17- 284

Conformément à la loi n° 88.13 du 13 janvier 1988 et jusqu'à l'adoption du Budget général 2018, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur NOTTIN), autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts du budget 2017 soit 3 914 373.80 € non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

3) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018– Budget Annexe Assainissement
Délibération n° 17- 285

Conformément à la loi n° 88.13 du 13 janvier 1988 et jusqu'à l'adoption du Budget annexe Assainissement 2018, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur NOTTIN), autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts du budget 2017 soit 1 553 478 € non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

4) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018 – Budget Annexe Eau potable
Délibération n° 17- 286

Conformément à la loi n° 88.13 du 13 janvier 1988 et jusqu'à l'adoption du Budget annexe Eau potable 2018, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur NOTTIN), autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts du budget 2017 soit 525 164 € non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

5) Avance de trésorerie 2018 sur la rémunération du délégataire des aires d'accueil des gens du voyage
Délibération n° 17- 287

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à verser une avance de trésorerie de 38 000 € au délégataire des aires d'accueil des gens du voyage, à valoir sur la participation 2018.

Extraits de délibérations n° 17-288 à 17-307

Nombre de conseillers en exercice :	56
- - - présents :	40
- - - votants :	50

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, LAVIER, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, DELAVEAU, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, COULON, ABSOLU, FUJS.

Mme BEDU avait donné pouvoir à Mme GUET, M. RAMBAUD à Mme BERTHELIER, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à Mme BUTOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. DOOR, M. CHARPENTIER à M. MARCOTTE, M. GAILLARD à M. LAURENT, Mme PARASKIOVA à M. DELAVEAU, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO

Excusés : Mmes et MM. FEVRIER, GABORET, BERNARD, WATELLE

6) Avance de trésorerie 2018 – Contribution financière forfaitaire pour l’exploitation du réseau de transports urbains

Délibération n° 17- 288

Le Conseil, à l’**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à verser une avance de trésorerie de 751 215 € au délégataire du réseau des transports urbains, à valoir sur la participation 2018.

7) Avance de trésorerie 2018 à l’Office de tourisme de l’Agglomération Montargoise

Délibération n° 17- 289

Le Conseil, à l’**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à verser une avance de trésorerie de 33 750 € à l’Office de tourisme de l’Agglomération Montargoise, à valoir sur la participation 2018.

8) Avance de trésorerie au COS de l’AME – Exercice 2018

Délibération n° 17- 290

Le Conseil, à l’**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à verser une avance de trésorerie de 20 000 € au COS de l’AME, à valoir sur la participation 2018.

9) Fixation des tarifs du crématorium de l’Agglomération Montargoise pour l’année 2018

Délibération n° 17- 291

Le Conseil, à l’**UNANIMITÉ** (Abstentions : Monsieur NOTTIN, Madame GABRIELLE), approuve les tarifs du crématorium de l’Agglomération Montargoise, à compter du 1^{er} janvier 2018, comme suit :

	Tarifs 2018	
	HT	TTC
Crémation adulte	439,17 €	527,00 €
Crémation enfant de 1 à 12 ans inclus	240,83 €	289,00 €
Crémation enfant de moins d’un an	Gratuit	Gratuit
Crémation et fourniture urne ou dispersion des centres (sur présentation du certificat d’indigence d’une commune de la Communauté d’Agglomération)	Gratuit	Gratuit
Restes exhumés d’un corps inhumé depuis moins de 5 ans	481,67 €	578,00 €
Restes exhumés d’un corps inhumé depuis plus de 5 ans	240,83 €	289,00 €
Crémations restes mortels à la demande d’une collectivité	721,67 €	866,00 €
Conteneurs de 30 kg et 100 litres max. (petit modèle)	240,83 €	289,00 €

	Tarifs 2018	
	HT	TTC
Conteneurs de 60 kg et 200 litres max. (grand modèle)	481,67 €	578,00 €
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une crémation	Inclus	Inclus
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une inhumation	121,67 €	146,00 €
Conservation de l'urne au crématorium (forfait mensuel au-delà de 4 mois)	55,00 €	66,00 €
Fourniture d'une urne standard (dans le cas exceptionnel ou l'urne fournie par l'opérateur funéraire ne serait pas de capacité suffisante pour contenir la totalité des cendres)	Gratuit	Gratuit
Dispersion des cendres dans l'espace aménagé	60,83 €	73,00 €
Location pour une durée de 5 ans	202,50 €	243,00 €
Location pour une durée de 15 ans	506,67 €	608,00 €
Location pour une durée de 30 ans	1 115,00 €	1 338,00 €
Location pour une durée de 50 ans	1 824,17 €	2 189,00 €
Location pour une durée de 5 ans	405,00 €	486,00 €
Location pour une durée de 15 ans	1 013,33 €	1 216,00 €
Location pour une durée de 30 ans	2 026,67 €	2 432,00 €
Location pour une durée de 50 ans	3 344,17 €	4 013,00 €

10) Fixation des tarifs des concessions du cimetière de l'Agglomération Montargoise pour l'année 2018

Délibération n° 17- 292

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : Monsieur NOTTIN, Madame GABRIELLE), approuve les tarifs des concessions du cimetière de l'Agglomération Montargoise, à compter du 1er janvier 2018, comme suit :

	2018
Concessions	
5 ans	56,65 €
15 ans	94,75 €
30 ans	161,60 €
50 ans	502,50 €
Cavernes	
15 ans	459,05 €
30 ans	795,70 €
50 ans	1 173,10 €
Superpositions	
15 ans	30,60 €
30 ans	57,20 €
50 ans	74,35 €
Perpétuelle (158,10 € + 25,00 €*)	183,10 €
Taxe d'inhumation et/ou dépôt d'urne	15,25 €
Droits d'exhumation	
Adultes :	

- Corps inhumés depuis moins de 10 ans	25,45 €
- Corps inhumés depuis plus de 10 ans	17,70 €
Enfants :	
- Corps inhumés depuis moins de 10 ans	17,70 €
- Corps inhumés depuis plus de 10 ans	15,25 €
Caveau provisoire	
Droit d'entrée	14,10 €
Indemnité de séjour (par jour)	14,10 €
Désinfection	17,60 €

* Les 25 € sont des frais d'enregistrement encaissés pour le trésor public

11) Remboursement des frais de branchement au réseau public d'assainissement des eaux usées (article L 1331-2) - Tarifs 2018

Délibération n° 17- 293

Le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD, NOTTIN), approuve les tarifs de remboursement des frais de branchement au réseau public d'assainissement des eaux usées, à compter du 1^{er} janvier 2018, comme suit :

Branchement isolé :

Cas d'un branchement desservant un seul immeuble :

En 2018, il est proposé de retenir le montant forfaitaire de 2 150 € HT, soit, suivant les deux cas de figure à différencier selon la TVA, les montants TTC suivants :

Immeubles de moins de 2 ans et terrains nus :
TVA applicable : 20 %, soit 2 150 € X 20 % **2 580 € TTC**
Immeubles de plus de 2 ans :
TVA applicable : 10 %, soit 2 150 € X 10 % **2 365 € TTC**

Cas d'un branchement desservant plusieurs immeubles :

En 2018, il est proposé de retenir le montant forfaitaire de 2 300 € HT, soit, suivant les deux cas de figure à différencier selon la TVA, les montants TTC suivants :

Immeubles de moins de 2 ans et terrains nus :
TVA applicable : 20 %, soit 2 300 € X 20 % **2 760 € TTC**
Immeubles de plus de 2 ans :
TVA applicable : 10 %, soit 2 300 € X 10 % **2 530 € TTC**

Branchement systématique :

Cas d'un branchement desservant un seul immeuble :

En 2018, il est proposé de retenir le montant forfaitaire de 1 100 € HT, soit, suivant les deux cas de figure à différencier selon la TVA, les montants TTC suivants :

Immeubles de moins de 2 ans et terrains nus :
TVA applicable : 20 %, soit 1 100 € X 20 % **1 320 € TTC**
Immeubles de plus de 2 ans :
TVA applicable : 10 %, soit 1 100 € X 10 % **1 210 € TTC**

Cas d'un branchement desservant plusieurs immeubles :

En 2018, il est proposé de retenir le montant forfaitaire de 1 500 € HT, soit, suivant les deux cas de figure à différencier selon la TVA, les montants TTC suivants :

Immeubles de moins de 2 ans et terrains nus :

TVA applicable : 20 %, soit 1 500 € X 20 % **1 800 € TTC**

Immeubles de plus de 2 ans :

TVA applicable : 10 %, soit 1 500 € X 10 % **1 650 € TTC**

12) Participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC) (article L 1331-7) - Tarifs 2018
Délibération n° 17- 294

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC) due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, à compter du 1^{er} janvier 2018, comme suit :

	Surfaces créées	Extensions / Aménagements / Combles, Réaffectations / Divisions
Maisons d'habitation / Logements collectifs	10 € / m²	Toute surface : 10 € / m² (hors vérandas, garages, abris de jardin, etc., non assujettis à la PFAC)
Constructions à destination de : Bureaux, Commerce, Artisanat, Service Public ou d'intérêt collectif, Hébergement hôtelier, Exploitation agricole ou forestière (à l'exception des entrepôts, stockage)	Toute surface : 4 € / m²	Toute surface : 4 € / m²
Constructions à destination de : Industrie	Surface 200 m ² : 4 € / m² Surface > 200 m ² : 800 € + [Surface – 200 x 2 € / m²]	Toute surface : 2 € / m²

13) Surtaxe Assainissement 2018 – Budget Annexe Assainissement
Délibération n° 17- 295

Le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD, NOTTIN) :

- approuve le maintien à 4,57 € HT/abonnement la part fixe de la surtaxe assainissement,
- fixe à 0,60 € HT/m³ la part variable de la surtaxe assainissement.

AFFAIRES GENERALES

14) Modification de la composition des Commissions permanentes de l'AME
Délibération n° 17- 296

Ce compte-rendu succinct du 21/12/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:
www.agglo-montargoise.fr

Dans la continuité de l'installation de M. Jean-Marc WATELLE comme conseiller communautaire de l'AME, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (50 voix), approuve la modification de la composition des commissions permanentes de l'AME, comme suit :

Commission Intercommunalité :

Vice-Président responsable de la Commission : Bernard DELAVEAU
AMILLY : Gérard DUPATY, Guy HAGHEBAERT
CEPOY : Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING : Laurianne DELAPORTE, Liliane BERTHELIER
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY : René BEGUIN
LOMBREUIL : Eric GODEY
MONTARGIS : Frank SUPPLISSON, Lise GABRIELLE
MORMANT-SUR-VERNISSON : Christian CHARPENTIER
PANNES : Dominique LAURENT
PAUCOURT : Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Gérard LELIEVRE
SOLTERRE : Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR : Denise SERRANO, François COULON
VIMORY : Bernadette ABSOLU

Commission des Finances :

Vice-Président responsable de la Commission : Frank SUPPLISSON
AMILLY : Guy HAGHEBAERT, Lucien FOURNEL (CM)
CEPOY : Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING : Franck DEMAUMONT, Eric PEPIN
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Catherine MASTYKARZ
CORQUILLEROY : René BEGUIN
LOMBREUIL : Eric GODEY
MONTARGIS : Frank SUPPLISSON, Charles TERRIER
MORMANT-SUR-VERNISSON : Christian CHARPENTIER
PANNES : Michel GAILLARD
PAUCOURT : Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Gérard LELIEVRE
SOLTERRE : Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR : Denise SERRANO, Brigitte GADAT-KULIGOWSKI
VIMORY : Bernadette ABSOLU

Commission des Travaux :

Vice-Président responsable de la Commission : Gérard DUPATY
AMILLY : Gérard DUPATY, Edmond SZEWCZYK (Adjoint)
CEPOY : Denis CHERON (Adjoint)
CHALETTE-SUR-LOING : Eric PEPIN, Jacques LALOT (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY : Jean-Marie DUCHENE (Adjoint)
LOMBREUIL : Eric GODEY
MONTARGIS : Benoît DIGEON, Philippe MALET
MORMANT-SUR-VERNISSON : Christian CHARPENTIER
PANNES : Dominique LAURENT
PAUCOURT : Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Gérard LELIEVRE

SOLTERRE : Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR : Claude TOURATIER, Denise SERRANO
VIMORY : Félix FUJS

Commission Urbanisme :

Vice-Président responsable de la Commission : Gérard LELIEVRE
AMILLY : Catherine FEVRIER, Edmond SZEWCZYK (Adjoint)
CEPOY : Denis CHERON (Adjoint)
CHALETTE-SUR-LOING : Musa ÖZTÜRK, Atif KHALID (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Christel OLIVEIRA (Adjointe)
CORQUILLEROY : Jean-Marie DUCHENE (Adjoint)
LOMBREUIL : Eric GODEY
MONTARGIS : Jean-Noël GUILLAUME (CM), Nathalie RIBEIRO GONCALVES
MORMANT-SUR-VERNISSON : Francis MARCOTTE
PANNES : Michel GAILLARD
PAUCOURT : Guy MOREAU (Adjoint)
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Gérard LELIEVRE
SOLTERRE : Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR : François COULON, Claude TOURATIER
VIMORY : Félix FUJS

Commission Logement :

Vice-Président responsable de la Commission : Dominique LAURENT
AMILLY : Françoise BEDU, Emmanuelle SIMON (CM)
CEPOY : Marie-Thérèse LELOUP
CHALETTE-SUR-LOING : Musa ÖZTÜRK, Atif KHALID (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Christel OLIVEIRA (Adjointe)
CORQUILLEROY : Christian BLIN (Adjoint)
LOMBREUIL : Patrice BERNARD
MONTARGIS : Jean-Noël GUILLAUME (CM), Bruno NOTTIN
MORMANT-SUR-VERNISSON : Francis MARCOTTE
PANNES : Dominique LAURENT
PAUCOURT : Gérard LORENTZ (CM)
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Gérard LELIEVRE
SOLTERRE : Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR : François COULON, Annick CHATON (Adjointe)
VIMORY : Félix FUJS

Commission Développement économique et Touristique – Formation – Emploi – Numérique :

Vice-Président responsable de la Commission : Guy HAGHEBAERT
AMILLY : Guy HAGHEBAERT, Grégory GABORET
CEPOY : Régis GUERIN (Adjoint)
CHALETTE-SUR-LOING : Christophe RAMBAUD, Mamoudou BASSOUM (Adjoint)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY : Claudine GEORGES-LECOMTE (Adjointe)
LOMBREUIL : Eric GODEY
MONTARGIS : Philippe MALET, Charles TERRIER
MORMANT-SUR-VERNISSON : Francis MARCOTTE
PANNES : Hélène DE LAPORTE (Adjointe)
PAUCOURT : Muriel PARASKIOVA
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Gérard LELIEVRE
SOLTERRE : Jean-Paul BILLAULT

VILLEMANDEUR : François COULON, Jean-Marc WATELLE
VIMORY : Bernadette ABSOLU

Commission des Affaires Culturelles :

Vice-Président responsable de la Commission : Bernadette ABSOLU
AMILLY : Baudouin ABRAHAM, Lucie PEYRIDIEU (CM)
CEPOY : Marie-Thérèse LELOUP
CHALETTE-SUR-LOING : Liliane BERTHELIER, Michel POMPON (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : France CHAPILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY : Fabienne LANGRAND
LOMBREUIL : Sylvie SELZER (Adjointe)
MONTARGIS : Jean-René COQUELIN (CM), Viviane JEHANNET
MORMANT-SUR-VERNISSON : Edith PLANCHERON (Adjointe)
PANNES : Arlette PROCHASSON
PAUCOURT : Muriel PARASKIOVA
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Michelle DARDELET
SOLTERRE : Isabelle POUMARAT (Adjointe)
VILLEMANDEUR : Brigitte GADAT-KULIGOWSKI, Jean-François DUPORT (Adjoint)
VIMORY : Bernadette ABSOLU

Commission des Affaires Sociales :

Vice-Président responsable de la Commission : Franck DEMAUMONT
AMILLY : Françoise BEDU, Stéphanie DELPHINE (CM)
CEPOY : Marie-Thérèse LELOUP
CHALETTE-SUR-LOING : Franck DEMAUMONT, Annette MORAND
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : France CHAPILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY : Claudine GEORGES-LECOMTE (Adjointe)
LOMBREUIL : Marie-Thérèse SOULAT (Adjointe)
MONTARGIS : Dominique PARE, Cécile DENIS (CM)
MORMANT-SUR-VERNISSON : Edith PLANCHERON (Adjointe)
PANNES : Arlette PROCHASSON
PAUCOURT : Muriel PARASKIOVA
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Christophe MOINEAU (Adjoint)
SOLTERRE : Isabelle POUMARAT (Adjointe)
VILLEMANDEUR : Jean-Marc WATELLE, Jean-Claude LEMAIRE (CM)
VIMORY : Jacqueline COGNET (CM)

Commission Transports :

Vice-Président responsable de la Commission : Jean-Paul SCHOULEUR
AMILLY : Michel PECHER (Adjoint), Catherine FEVRIER
CEPOY : Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING : Marie-Madeleine HEUGUES, Hiba PRUNEAU (Adjointe)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Jean-Claude SEGUIN (Adjoint)
CORQUILLEROY : René BEGUIN
LOMBREUIL : Eric GODEY
MONTARGIS : Benoît DIGEON, Bruno NOTTIN
MORMANT-SUR-VERNISSON : Vincent DESRUMAUX (Adjoint)
PANNES : Claude THIERRY (Adjoint)
PAUCOURT : Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Michelle DARDELET
SOLTERRE : Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR : Denise SERRANO, François COULON
VIMORY : Félix FUJS

Commission Environnement, Développement durable et Agenda 21 :

Vice-Président responsable de la Commission : Denise SERRANO	
AMILLY :	Jean-Charles LAVIER, Grégory GABORET
CEPOY :	Régis GUERIN (Adjoint)
CHALETTE-SUR-LOING :	Chantal CLEMENT, Espérance PATUREAU (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	Christian BLIN (Adjoint)
LOMBREUIL :	Patrice BERNARD
MONTARGIS :	Carole BUTOR, Lise GABRIELLE
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Vincent DESRUMAUX (Adjoint)
PANNES :	Hélène DE LAPORTE (Adjointe)
PAUCOURT :	Guy MOREAU (Adjoint)
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Michelle DARDELET
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Denise SERRANO, Claude TOURATIER
VIMORY :	Jacqueline COGNET (CM)

Commission des Sports :

Vice-Président responsable de la Commission : Frank SUPPLISSON	
AMILLY :	Jean-Charles LAVIER, Patrick LECLOU (CM)
CEPOY :	Christophe MIREUX (CM)
CHALETTE-SUR-LOING :	Christophe RAMBAUD, Maher BEN AZZOUZ (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Christel OLIVEIRA (Adjointe)
CORQUILLEROY :	Christian BLIN (Adjoint)
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Frank SUPPLISSON, Dominique DELANDRE (CM)
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	François RIBOT (CM)
PAUCOURT :	François SAILLARD (Adjoint)
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR :	Jean-Marc WATELLE, Brigitte GADAT-KULIGOWSKI
VIMORY :	Félix FUJS

Commission Ruralité :

Vice-Président responsable de la Commission : Christian BOURILLON	
AMILLY :	Annie GUET, Jean-Claude HEBERT (CM)
CEPOY :	Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING :	Christophe RAMBAUD, Annette MORAND
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Catherine MASTYKARZ
CORQUILLEROY :	Fabienne LANGRAND
LOMBREUIL :	Patrice BERNARD
MONTARGIS :	Dominique PARE, Nathalie RIBEIRO-GONCALVES
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER
PANNES :	Claude THIERRY (Adjoint)
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	François COULON, Denise SERRANO
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

15) Désignation des représentants de l'AME au sein du SMIRTOM et auprès d'un organisme extérieur

Délibération n° 17- 297

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (50 voix) :

- désigne les représentants de l'AME au sein du SMIRTOM, comme suit :

Titulaires : Jean-Charles LAVIER, René BEGUIN, Claude TOURATIER, Jean-Claude SEGUIN, Gérard LELIEVRE, Thierry BEYER, Arlette PROCHASSON, Eric GODEY, Michel GIRARDY, Carole BUTOR, Jacques MENARD, Eric PEPIN, Musa ÖZTÜRK

Suppléants : Jean-Claude CAROUX, Denise SERRANO, Jean-Paul SCHOULEUR, Dominique JUSSERAND, Bernard DUCERF, Jean-Marc WATELLE, Frank SUPPLISSON, Nathalie RIBEIRO-GONCALVES, Guy HAGHEBAERT, Chantal CLEMENT, Marie-Madeleine HEUGUES, Henri WASSEN, Gisèle DERIEUX

- désigne auprès du Conseil d'Administration de l'association ORPADAM-CLIC, les élus suivants :

Titulaires : Franck DEMAUMONT – Jean-Marc WATELLE - Catherine FEVRIER

Suppléants : Arlette PROCHASSON – Muriel PARASKIOVA – Viviane JEHANNET

16) Attribution d'une subvention à l'association «Incesissables » au titre de l'exercice 2017

Délibération n° 17- 298

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'attribution d'une subvention de **200 €**, au titre de l'exercice 2017 à l'association «Incesissables ». Cette somme permettra à l'association de participer au raid 4L Trophy, course sportive et humanitaire.

17) Prorogation du dispositif relatif à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels

Délibération n° 17- 299

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la prorogation du dispositif d'accès à l'emploi titulaire jusqu'au 12 mars 2018 de 2 attachés territoriaux à temps complet, et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Centre de gestion du Loiret.

18) Modifications au tableau des effectifs

Délibération n° 17- 300

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la création, à compter du 21 décembre 2017, d'un emploi fonctionnel de DGST de 40000 à 80000 habitants à temps complet.

19) Adhésion au service de médecine de prévention du Centre de gestion du Loiret

Délibération n° 17- 301

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de gestion du Loiret et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

20) Protection fonctionnelle accordée à un agent

Délibération n° 17- 302

Au titre de la protection accordée aux fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, dont ils auraient été victimes à l'occasion de leurs fonctions et de la réparation, tout ou partie, du préjudice qui en résulte, le Conseil, à

Ce compte-rendu succinct du 21/12/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD, NOTTIN), autorise le remboursement des frais avancés par un agent de l'AME dans le cadre de la procédure diligentée par un ancien agent de tranquillité publique à son encontre.

21) Modification du Règlement portant sur le temps de travail par l'extension des horaires de la Médiathèque de l'AME
Délibération n° 17- 303

Le Conseil, à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Contre : Monsieur NOTTIN), approuve la modification du temps de travail des agents affectés à la Médiathèque de l'AME à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'actualisation du Règlement général portant sur le temps de travail et des absences.

Les nouveaux horaires d'ouverture au public de la médiathèque sont ainsi fixés :

Le mardi, de 13 heures à 20 heures.

Le mercredi et le samedi de 10 heures à 18 heures.

Le jeudi et le vendredi de 13 heures à 18 heures.

La Médiathèque est fermée le dimanche, le lundi et le mardi matin.

L'autorité territoriale peut décider l'ouverture exceptionnelle de la Médiathèque sur ces périodes pour des événements ponctuels ou récurrents, locaux, nationaux ou internationaux.

CULTURE

22) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le lycée en forêt
Délibération n° 17- 304

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve le partenariat avec le Lycée en Forêt de Montargis et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente. La complémentarité des compétences du Pôle Spectacle Vivant de l'AME et du lycée permettent pour l'un de développer ses publics et pour l'autre de compléter le parcours pédagogique des élèves par le Spectacle Vivant. L'AME et le lycée en Forêt s'engagent également à pouvoir mettre ponctuellement à disposition leurs locaux en fonction des besoins de l'un et de l'autre.

23) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'E.R.E.A. Simone Veil
Délibération n° 17- 305

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve le partenariat avec l'EREA Simone Veil (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté) et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente. La complémentarité des compétences du Pôle Spectacle Vivant de l'AME et de l'EREA permet pour l'un de développer ses publics et pour l'autre de compléter le parcours pédagogique des élèves par le Spectacle Vivant.

24) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'Association Imanis
Délibération n° 17- 306

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'association IMANIS. L'AME s'engage à entreprendre des projets culturels en co-construction avec Imanis et à mettre à la disposition de l'association un quota d'invitations ou d'entrées gratuites qu'Imanis proposera à ses bénéficiaires.

25) Autorisation à Monsieur le Président à signer la convention tripartite entre le Conseil Départemental, la CC4V et l'AME pour la création et le fonctionnement du musée de site archéologique d'Aquae Segetae à Sceaux du Gâtinais

Délibération n° 17- 307

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite entre le Conseil départemental, la CC4V et l'AME pour la création et le fonctionnement d'un musée de site archéologique d'Aquae Segetae à Sceaux-du-Gâtinais. Le projet scientifique et culturel du musée de site archéologique de Sceaux du Gâtinais, rédigé par la conservation du musée Girodet en accord avec la Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V), maître d'ouvrage, a été validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il sera placé sous la tutelle scientifique du musée Girodet à Montargis (propriétaire ou dépositaire de l'essentiel des collections qui seront présentées). Pour assurer cette tutelle, un responsable de musée sera recruté et l'AME participera à hauteur de 20 % au coût des charges salariales. Le Département a été sollicité début juillet 2017 par la CC4V pour contractualiser un partenariat, afin d'apporter l'assistance et les compétences de son service archéologie, compétences dont ne dispose pas à ce jour le musée Girodet.

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

Extraits de délibérations n° 17-308 à 17-310

Nombre de conseillers en exercice :	56
- - - présents :	39
- - - votants :	49

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, LAVIER, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, DELAVEAU, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, COULON, ABSOLU, FUJS.

Mme BEDU avait donné pouvoir à Mme GUET, M. RAMBAUD à Mme BERTHELIER, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à Mme BUTOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. DOOR, M. CHARPENTIER à M. MARCOTTE, M. GAILLARD à M. LAURENT, Mme PARASKIOVA à M. DELAVEAU, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO

Excusés : Mmes et MM. FEVRIER, GABORET, BERNARD, WATELLE

26) Projet de Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables thermiques Est Loiret
Délibération n° 17- 308

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- approuve le principe de réalisation d'un projet de Contrat d'Objectif Territorial (COT) énergies renouvelables thermiques à l'échelle de l'Est Loiret co-porté par l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), le Pays Gâtinais et le Pays du Giennois
- valide les principales orientations de ce projet
- désigne le Pays Gâtinais comme pilote administratif et financier du projet
- sollicite le soutien financier de l'ADEME et de la Région Centre-Val de Loire pour ce projet à travers un Contrat d'Objectif Territorial
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

La réalisation d'un COT énergies renouvelables thermiques à l'échelle de l'Est Loiret permettra de développer l'ensemble de la filière bois énergie à l'échelle de ce territoire en soutenant à la fois le développement des installations mais aussi la structuration de la filière amont grâce à une animation renforcée. Il permettra également de favoriser le déploiement des installations géothermiques et solaires thermiques encore peu présentes sur le territoire et ainsi renforcer le mix énergétique du territoire.

POLITIQUE DE LA VILLE

27) Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à la Croix rouge française dans le cadre du projet de restauration sociale et de domiciliation et de signer la convention afférente **Délibération n° 17- 309**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'attribution d'une subvention de **7 622 €** à la Croix rouge française et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente. L'objectif du projet de restauration sociale et de domiciliation est d'offrir un repas chaud et équilibré aux populations en situation de grande précarité, dont les ressources insuffisantes, ne leur permettent pas (ou leur permettent mal) de s'alimenter quotidiennement.

28) Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association AVL (aide aux victimes du Loiret) au titre de l'exercice 2017 et de signer la convention afférente **Délibération n° 17- 310**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'attribution d'une subvention de **10 000 €** à l'association AVL et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente. L'association a pour objet :

- de favoriser auprès des victimes d'infractions pénales la connaissance de leurs droits et de les aider à obtenir une réparation effective de leur préjudice ;
- de leur expliquer les démarches privées, administratives ou judiciaires à entreprendre ;
- de leur faire bénéficier d'un soutien psychologique, de les orienter si nécessaire vers d'autres services partenaires identifiés ;
- de sensibiliser les partenaires à l'accueil spécifique des victimes d'infractions pénales.

L'association assure des permanences :

- à l'antenne de Montargis (4 jours par semaine),
- au Commissariat de Montargis, le lundi matin.

Extraits de délibérations n° 17-311 à 17-313

Nombre de conseillers en exercice :	56
- - - présents :	40
- - - votants :	50

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, LAVIER, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, DELAVEAU, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, COULON, ABSOLU, FUJS.

Mme BEDU avait donné pouvoir à Mme GUET, M. RAMBAUD à Mme BERTHELIER, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à Mme BUTOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. DOOR, M. CHARPENTIER à M. MARCOTTE, M. GAILLARD à M. LAURENT, Mme PARASKIOVA à M. DELAVEAU, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO

Excusés : Mmes et MM. FEVRIER, GABORET, BERNARD, WATELLE

29) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Boutique de gestion (BGE) dans le cadre du dispositif Cités Lab'

Délibération n° 17- 311

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve l'attribution d'une subvention de **10 000 €** à l'association Boutique de gestion. Les chefs de projets du réseau Lab' ont pour mission de favoriser la création d'entreprise par les habitants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville par des actions de sensibilisation à la création d'entreprise sur ces territoires sensibles. L'appui apporté aux habitants désireux de créer leur entreprise : aide à la formulation d'une idée de création d'entreprise et sécurisation de leurs parcours de création.

AFFAIRES ECONOMIQUES

30) Détermination des tarifs du camping des rives du loing☆☆ à Cepoy pour 2018

Délibération n° 17- 312

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve les tarifs du camping des Rives du Loing☆☆ à Cepoy pour la saison 2018, comme suit :

CAMPING DES RIVES DU LOING☆☆	
Adulte	2,45 €
Enfant	1,15 €
Caravane ou tente	2,45 €
Véhicule ou Remorque	1,35 €
Camping-Car	3,75 €
Visiteurs	1,35 €
Garage mort Juin à Septembre	4,35 €
Garage mort Avril Mai Octobre	3,55 €
Electricité 5A	3,90 €
Electricité 10A	7,70 €
Eau	1,80 €
Point confort Camping-car	3,70 €
Forfait couple :	
↪ Juin à Septembre	147,10 €
↪ Avril Mai Octobre	123,95 €
Suppléments :	
↪ Enfants	11,05 €
↪ Adulte	20,00 €

↪ Véhicule	16,80 €
↪ Electricité	38,90 €
Ouvrier en grand déplacement :	
↪ Avec Electricité	153,00 €
↪ Sans Electricité	105,05 €
Stop accueil camping-car	10,00 €
Personne supplémentaire	1,00 €

31) Détermination des tarifs du camping de la Forêt☆☆☆ à Montargis pour 2018

Délibération n° 17- 313

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve les tarifs du camping de la Forêt à Montargis☆☆☆ pour la saison 2018, comme suit :

CAMPING DE LA FORET☆☆☆	
<u>Touriste de Passage</u>	
Adulte	3,15 €
Enfant	1,55 €
Caravane ou tente	3,15 €
Véhicule ou Remorque	2,45 €
Fourgon ou Camion	2,95 €
Camping-Car	6,00 €
Visiteurs	2,75 €
Garage mort	3,05 €
Electricité 5A	4,00 €
Electricité 10A	8,00 €
Eau	2,05€
Point Confort camping-car	3,85 €
Animal	Gratuit
<u>Caravane à l'Année</u>	
Adulte	2,85 €
Enfant	1,35 €
Caravane ou tente	2,85 €
Véhicule ou Remorque	2,05 €
Fourgon ou Camion	2,55 €
Visiteurs	2,65 €
Garage mort sur Parking	2,25 €
Garage mort sur Emplacement	2,95 €
Garage mort du 30/09 31/03	2,15 €
Electricité 5A	3,90 €
Electricité 10A	7,70 €
Eau	1,95 €
<u>Tarif forfaitaire</u>	
Ouvrier en grand déplacement :	
↪ Avec électricité	178,80 €
↪ Sans électricité	116,15 €
Stop accueil camping-car	10,00 €
Personne supplémentaire	1,10 €

Extraits de délibérations n° 17-314 à 17-316

Ce compte-rendu succinct du 21/12/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:
www.agglo-montargoise.fr

Nombre de conseillers en exercice :	56
- - - présents :	41
- - - votants :	51

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, LAVIER, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, DELAVEAU, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, COULON, WATELLE, ABSOLU, FUJS.

Mme BEDU avait donné pouvoir à Mme GUET, M. RAMBAUD à Mme BERTHELIER, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à Mme BUTOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. DOOR, M. CHARPENTIER à M. MARCOTTE, M. GAILLARD à M. LAURENT, Mme PARASKIOVA à M. DELAVEAU, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO

Excusés : Mmes et MM. FEVRIER, GABORET, BERNARD

32) Choix du mode de gestion et d'exploitation des campings de la Forêt et des Rives du Loing
Délibération n° 17- 314

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD, NOTTIN, GABRIELLE), décide de mettre en concession, dans le cadre d'une délégation de service public, la gestion et l'exploitation des campings de la Forêt et des Rives du Loing à compter de début 2019. Ce mode de gestion apparait comme le plus pertinent d'un point de vue des logiques économiques, financières et concurrentielles, et le plus sécurisant d'un point de vue juridique.

33) Aérodrome de Montargis-Vimory - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) au bénéfice de la société Aerofly Center
Délibération n° 17- 315

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la signature de la nouvelle Autorisation d'occupation temporaire (AOT) sur l'aérodrome de Montargis-Vimory à l'entreprise Aerofly Center. Cette AOT porte sur un terrain nu de 360 m² environ et est accordée moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 1,50 € HT/m² soit environ 540 €/an.

34) Autorisation à Monsieur le Président de signer la nouvelle convention avec l'Office de tourisme de l'Agglomération Montargoise - Période 2018-2020
Délibération n° 17- 316

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer une nouvelle convention avec l'Office de tourisme de l'Agglomération Montargoise. Cette convention donne un cadre précis aux relations entre les deux parties, pour les 3 années pleines d'exercice à venir.

Extraits de délibérations n° 17-317 à 17-318

Nombre de conseillers en exercice :	56
- - - présents :	40
- - - votants :	49

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, LAVIER, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, MARCOTTE, PROCHASSON, DELAVEAU, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, COULON, WATELLE, ABSOLU, FUJS.

Mme BEDU avait donné pouvoir à Mme GUET, M. RAMBAUD à Mme BERTHELIER, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à Mme BUTOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. DOOR, M. CHARPENTIER à M. MARCOTTE, Mme PARASKIOVA à M. DELAVEAU, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO

Excusés : Mmes et MM. FEVRIER, GABORET, BERNARD

35) Approbation du cadre d'intervention de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises sur son territoire

Délibération n° 17- 317

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve le cadre d'intervention de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises sur son territoire. Le cadre d'intervention ci-annexé précise les bases subventionnables pouvant être prises en compte par l'EPCI et les taux maxima d'intervention pouvant être appliqués. Avec cette grille d'appréciation, l'AME instruira les futures demandes qui les seront faites.

36) Autorisation à Monsieur le Président de déposer un dossier « FISAC » dans le cadre de l'appel à projets FISAC Edition 2017

Délibération n° 17- 318

Dans le cadre de l'appel à projets FISAC 2017, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à déposer un dossier articulé autour des 4 axes présentés ci-dessous auprès des services de l'Etat :

- La mise en place d'un Manager des Centres-villes et Centres-bourgs.
- La sensibilisation des commerçants et le déploiement d'un outil numérique innovant, en collaboration avec la start-up APPSCIE.
- Aides individuelles aux commerçants dans les domaines prévus par le FISAC (accessibilité, sécurisation...) et installations de vitrines éphémères pour agrémenter les vitrines des locaux vacants.
- Animations commerciales à l'échelle de l'agglomération avec l'ensemble des commerçants montargois qui le souhaiteront (appui à une union commerciale à l'échelle de l'intercommunalité).

Extraits de délibérations n° 17-319 à 17-322

Nombre de conseillers en exercice : 56
- - - présents : 41
- - - votants : 51

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, LAVIER, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, DELAVEAU, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, COULON, WATELLE, ABSOLU, FUJS.

Mme BEDU avait donné pouvoir à Mme GUET, M. RAMBAUD à Mme BERTHELIER, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à Mme BUTOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. DOOR, M. CHARPENTIER à M. MARCOTTE, M. GAILLARD à M. LAURENT, Mme PARASKIOVA à M. DELAVEAU, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO

Excusés : Mmes et MM. FEVRIER, GABORET, BERNARD

37) Délivrance d'un avis conforme aux demandes faites par les communes sur l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2018

Délibération n° 17- 319

Dans le cadre de l'ouverture dominicale des commerces, le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, ÖZTÜRK, BERTHELIER avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD, NOTTIN – Abstention : Madame GABRIELLE), autorise Monsieur le Président à donner un avis conforme à toutes les demandes des communes de l'AME pour porter à plus de 5 (et jusqu'à 12) le nombre annuel de dérogations au repos dominical.

URBANISME

38) Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais – Elaboration du PLUiH – Consultation de l'AME et désignation de l'élu représentant

Délibération n° 17- 320

Dans le cadre de l'élaboration du PLUiH de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la demande de l'AME d'être consultée en tant que Personne Publique Associée et EPCI voisin, et désigne Gérard LELIEVRE, Vice-Président chargé de l'Urbanisme à l'AME, comme représentant de l'AME.

39) EPFLI « Foncier Cœur de France » – Avis sur demande d'adhésion

Délibération n° 17- 321

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, donne un avis favorable à l'intégration de la communauté de communes Cœur de Beauce (28) en tant que nouveau membre de l'EPLFI « Foncier Cœur de France ».

TRANSPORTS

40) Avenant à la convention relative au transfert de compétence transport entre la Région Centre Val de Loire et l'Agglomération Montargoise Et rives du loing : approbation et autorisation à Monsieur le Président de le signer

Délibération n° 17- 322

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- approuve l'avenant de transfert de la compétence transport, notamment le transfert de la convention relative aux modalités administratives, financières et techniques qui sera conclue avec la Région Centre-Val de loire en lieu et place du Département du Loiret ;
- autorise Monsieur le Président, à signer cet avenant ainsi que tout document y afférent.

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la Région Centre Val de Loire se substitue au Département du Loiret, à compter du 1^{er} janvier 2017 en matière de transport routier urbain et à compter du 1^{er} septembre 2017, en matière de transport scolaire.

La séance est levée à 19 heures 30.

